

 — COMMUNIQUÉ N°10/18 - MJDH/CICG-AVRIL 2018 —

COMMUNIQUÉ DU PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR D'APPEL DE DALOA

Le 6 février 2018, suite à l'incendie du marché de Soubré, des manifestations d'une rare violence ont éclaté dans cette ville.

Elles ont occasionné la destruction par incendie des locaux de la mairie, de ses services techniques, de la résidence du maire, ainsi que des résidences de particuliers.

L'enquête ouverte, à la suite de ces incidents, a conduit à l'arrestation de six (6) personnes, qui ont été placées en détention préventive.

Ce Jour, mercredi 11 avril 2018, le nommé SYLLA Ousmane, le meneur de ces troubles, aperçu en train de distribuer les cocktails molotov ayant servi à incendier les édifices publics, a été interpellé et conduit devant le Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Daloa. Il a été présenté au juge d'instruction, qui, après l'avoir inculpé, a décerné à son encontre un mandat de dépôt.

Le Procureur Général voudrait, à nouveau, rappeler que de pareilles violences ne sauraient être tolérées. Il en appelle, en conséquence, au respect des lois et précise que toutes les violations de celles-ci exposeront leurs auteurs à des poursuites.

Fait à Daloa, le 11 avril 2018



G.J. DAFFOT
Officier de l'Ordre National
Magistrat Hors Hiérarchie